

DELIBERATION CFVU-124-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ; Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 8 décembre 2020,

Objet de la délibération : Création d'un cours d'éléments constitutifs préprofessionnels (Français sur objectifs universitaires – 2)

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 14 décembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête : La création est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Christian ROBLÉDO Président de l'Université d'Angers

Signé le 16 décembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 16 décembre 2020



UFR:

§ Avis favorable du Conseil d'UFR du :

§ Passage à la CFVU du : 14 décembre 2020

Fiche de modification des maquettes de formation

§ Rentrée universitaire : 2020-2021 Formation concernée : Toutes les formations de L3 Nature de la modification (merci de cocher la case) : Structure :				
			Création d'un cours dit d'ECP de 12h au semestre 6 – 2). Ce cours mis en place au semestre 5 a vocati raisons : répondre aux besoins spécifiques des étuglobale des effectifs	ion à se poursuivre au semestre 6 pour 2
			Modalités de contrôle des connaissances :	
			Modification des conditions de validation	
Modification de coefficient(s)				
Modification d'épreuve(s) (nature, durée)				
<u>Charges d'enseignement :</u>				
Modification du volume horaire				
Mutualisation ou démutualisation				
Incidence financière (joindre un argumentaire)	OUI			
§ Avis et remarques éventuelles de la Cellul	e Apogée :			
Détail de la modification à compléter au verso):			
Joindre les 2 maquettes (avant / après modifications)				



ECP n°111	FRANÇAIS SUR OBJECTIFS UNIVERSITAIRES	
Département organisateur :		
Capacité maximale d'accueil : 20		
Modalités d'accueil : cours ouvert à tous les étudiants		
Précisez le créneau du cours : 12h TD		
lundi 17h00-18h20 (6 séances) et vendredi 9h30-10h50 (6 séances)		
Besoin d'une salle équipée : oui		
Responsable pédagogique : Emmanuelle GADET-ROUSSEAU Nom de l'intervenant(e) si différent : Guillaume DESGRANGES et Caroline THOMAS Courriel : <u>guillaume.desgranges@univ-angers.fr</u> et <u>c.thomas@univ-angers.fr</u>		
Descriptif du contenu de l'enseignement:		
Dispositifs et pratiques pédagogiques :		
Existence d'un stage : NON		
Semestres concernés : SEMESTRE 6		
Compétences pré-requises (si oui, précisez lesquelles) :		
Compétences génériques et spécifiques à acquérir par l'étudiant dans cet ECP :		
Modalités de validation de ces compétences : Première session assidus : Contrôle continu Première session DA : PAS DE DA Seconde session : Dossier		
Modalités du contrôle continu (ca ☐ Exposé oral ☐ Dossier	se(s) à cocher) :	
Ouverture d'un cours en ligne spécifique sur moodle : 🗆 Oui 💢 Non		
Informations complémentaires (notamment conseils en termes de cohérence de parcours) :		